### Questions au Feuilleton

## L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE

### Question nº 1367-M. Robinson:

Le gouvernement a-t-il établi un programme pour encourager l'industrie de la betterave sucrière au Canada afin de réduire le prix du sucre et le besoin d'en importer à des prix élevés et inflationnistes?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Dans la mesure où la loi sur la stabilisation des prix agricoles est concernée, la betterave à sucre n'est pas un produit prescrit et aucun programme de soutien n'est actuellement en vigueur.

## LES CATÉGORIES DE PRODUITS

### Question nº 1368-M. Robinson:

Le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité d'établir d'autres catégories de produits, en plus de Canada nº 1, etc., de façon à ce que 30 p. 100 ou moins des produits, légumes, viande, etc., ne soient pas jugés impropres pour le marché, simplement à cause de leur apparence et non parce qu'ils n'ont pas de valeur nutritive?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): En règle générale, il existe des catégories inférieures à Canada n° 1 qui englobent tous les produits sains. Dans le cas de la viande, tous les types des carcasses de bétail sont classés par catégorie. Plusieurs catégories supplémentaires existent pour les fruit frais. En ce qui a trait aux légumes, la demande porte surtout sur les produits Canada n° 1; aussi, dans le cas de la plupart des légumes frais, il existe une seule autre catégorie pour le reste des produits sains.

# LE CONCOURS POUR LE POSTE D'AGENT AUX LANGUES OFFICIELLES

### Question nº 1456-M. Cossitt:

1. Au sujet de l'affiche 75 ASP CCID AS 5, concernant le concours pour le poste d'agent aux langues officielles, pourquoi n'y est-il pas fait mention d'exigences minimales d'instruction?

2. a) N'est-il pas d'usage qu'un minimum d'instruction soit requis pour l'obtention d'un emploi au gouvernement, selon la nature du poste, b) pour les emplois concernant le bilinguisme, exige-t-on uniquement du candidat qu'il ait une certaine connaissance des deux langues, quel que soit son niveau d'instruction?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'Etat): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Le niveau d'instruction minimum exigé des membres du groupe des services administratifs est le suivant: «aptitude qui se retrouve d'ordinaire chez les personnes qui ont terminé avec succès leurs études secondaires; les antécédents professionnels du candidat doivent contenir la preuve qu'il a des compétences manifestes pour le travail d'administration dans des domaines connexes». Sauf aux niveaux inférieurs du groupe (1 à 3) pour lesquels les minimums sont exigés ou dans des circonstances particulières lorsque le poste en question exige des études supérieures ou spécialisées, les exigences relatives aux études ne sont pas expressément mentionnées. Aux niveaux plus élevés, pour satisfaire aux exigences fondamentales, il faut justifier de plus grandes aptitudes tout en ayant l'équivalent des titres scolaires mentionnés aux niveaux inférieurs. Or, le concours annoncé sur l'affiche 75 ASP CCID AS 5 vise également les AS 7.

2. a) Il est, en effet, d'usage qu'un niveau d'instruction soit requis selon la nature des fonctions. Les exigences sont, cependant, parfois formulées en fonction des connaissances ou aptitudes acquises par des études plutôt que de leur reconnaissance officielle. b) Les postes bilingues exigent les études, les connaissances et les aptitudes caractéristiques de leur groupe et de leur niveau en plus des

éléments complémentaires nécessaires dans certains cas. Seules les exigences linguistiques d'un poste bilingue n'ont pas à être satisfaites. Une fois sélectionné, le candidat reçu se voit offrir des cours de langue, au besoin, pour satisfaire aux exigences linguistiques du poste.

# L'EXIGENCE DE VISAS POUR LES CANADIENS SE RENDANT EN AUSTRALIE

## Question nº 1469-M. Cossitt:

1. Quelle est l'attitude du gouvernement face à la décision du gouvernement de l'Australie d'exiger des visas des visiteurs en provenance du Canada et du Commonwealth?

2. Le gouvernement a-t-il discuté avec l'Australie, ou émis des objections au sujet de cette décision, et a) dans l'affirmative, quand l'a-t-il fait et quels en sont les détails, b) dans la négative, pourquoi le gouvernement s'est-il abstenu d'agir?

3. Le gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures similaires envers les ressortissants australiens qui visitent le Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. La décision du gouvernement de l'Australie a été prise en fonction des intérêts de ce pays et il n'appartient pas au gouvernement du Canada de commenter cette mesure qui vise tous les pays du Commonwealth, sauf la Nouvelle-Zélande.

2. Le Canada n'a émis aucune objection, mais des représentants des deux gouvernements se sont penchés sur les incidences de la décision prise par l'Australie.

3. A l'heure actuelle, le gouvernement du Canada n'envisage pas d'imposer une obligation semblable aux ressortissants australiens.

## LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'AÉROPORT

## Question nº 1514-M. Mazankowski:

Combien a coûté en tout la Commission d'enquête sur l'aéroport, présidée par le juge Hugh Gibson?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Au 10 février 1975—\$756,379.33.

#### LES SOMMES VERSÉES PAR LE MEER À CHAQUE PROVINCE EN 1940 DANS LE CADRE DU PAIT

## Question nº 1518-M. Reynolds:

Combien d'argent a été versé à chaque province et territoire en 1947 a) par le ministère de l'Expansion économique régionale, b) en vertu du PAIT?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne le ministère de l'Expansion économique régionale:

1er avril 1973 au 31 mars 1974

a) Province	Total des dépenses budgétaire et non-budgétaire (\$000)
Terre-Neuve	50,947 19,553
Île-du-Prince-Édouard Nouvelle-Écosse	35,022
Nouveau-Brunswick	57,938

167,071 Québec Ontario 12 692 Manitoba 14,824 16,711 Saskatchewan 25,298 Alberta Colombie-Britannique 4,179 20,109 Non alloué 424,344 TOTAL

M. Trudeau.